

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

AMENDEMENT

N ° AS287

présenté par

M. Quatennens, M. Coquerel, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Autain, M. Prud'homme,
M. Bernalicis, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon, Mme Panot, Mme Obono,
M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, Mme Fiat et M. Corbière

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.